

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 27 septembre 2010**

**BUDGET ANNEXE SPANC 2010**  
**DECISION MODIFICATIVE N°2**  
~~~~~

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 septembre 2010, à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Étaient présents ou représentés : Philippe SALASC, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jérôme CASSEVILLE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Monique FLORES suppléante de Jean-Claude MARC, Richard ALEGRE suppléant de Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Maurice DEJEAN, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, Maguelone SUQUET suppléante de Anne-Marie DEJEAN, René GOMEZ, Robert POUJOL, Marie-Claude BEDES, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Cyril CADARS, Louis VILLARET, André YVANEZ, Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Jacques DONNADIEU, Hélène DELONCA, Martine BONNET, Bernard DOUYSET, Franck DELPLACE suppléant de Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Michel COUSTOL, Bernard CAUMEIL suppléant Daniel REQUIRAND, Philippe MACHETEL suppléant de Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Jacky GALABRUN, Eric PALOC

Absent ou excusé : Jean-Claude MARC, André SIDERIS, Daniel REQUIRAND, Jean-Pierre PECHIN, Caroline COMBES, Frédéric GREZES, Hélène BARRAL excusée, Robert SIEGEL excusé, Anne-Marie DEJEAN

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Vu le budget principal voté en 2010,

Les crédits prévus au budget annexe 2010 s'avèrent insuffisants au sein des chapitres 011, 67 et 74 de la section de fonctionnement,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés

- **de voter** la décision modificative n°2 d'un montant de 12 300€ au sein de la section de fonctionnement du budget annexe 2010 « SPANC »

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
| 67 - 673 « Titres annulés » (Dépenses) – AE | | 100,00€ |
| 011 – 611 « Prestations de services » (Dépenses) – AE | | 12 200,00€ |
| 74 – 741 « Primes d’assainissement » (Recettes) – AE | | 12 300,00€ |

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 337 le
Publication le
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET

| | |
|---|-----------------|
| RAPPORT n °2.4 <i>Rapporteur : Michel SAINTPIERRE</i> | FINANCES |
| BUDGET ANNEXE SPANC 2010 | |
| DECISION MODIFICATIVE N°2 | |

Les crédits prévus au budget annexe 2010 s'avèrent insuffisants au sein des chapitres 011, 67 et 74 de la section de fonctionnement; il est donc nécessaire de procéder à des virements de crédits :

SECTIONS DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 67** « Charges exceptionnelles » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédit de 100€ sur l'article 673 afin de prendre en compte une annulation de titres de 2009 correspondant à une erreur de facturation de la redevance du diagnostique SPANC
- **Chapitre 74** « Subventions d'exploitations » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 12 300€ sur l'article 741 afin de prendre en compte la subvention versée en 2010 par l'Agence de l'Eau concernant les primes d'assainissement ; cette augmentation de crédits se traduit aussi par une augmentation de crédits de 12 200€ sur l'article 611 **du chapitre 011 « Charges à caractère générale »** sachant que 100€ ont déjà été imputé sur l'article 673 du chapitre 67

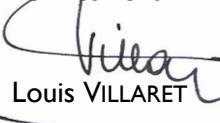
Il est donc proposé à l'Assemblée d'approuver les virements et augmentations de crédit suivants à l'intérieur de la section de fonctionnement :

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
| 67 - 673 « Titres annulés » (Dépenses) – AE | | 100,00€ |
| 011 – 611 « Prestations de services » (Dépenses) – AE | | 12 200,00€ |
| 74 – 741 « Primes d'assainissement » (Recettes) – AE | | 12 300,00€ |

Je propose donc à l'assemblée :

- **de voter** la décision modificative n°2 d'un montant de 12 300€ au sein de la section de fonctionnement du budget annexe 2010 « SPANC »

Le Président


Louis VILLARET